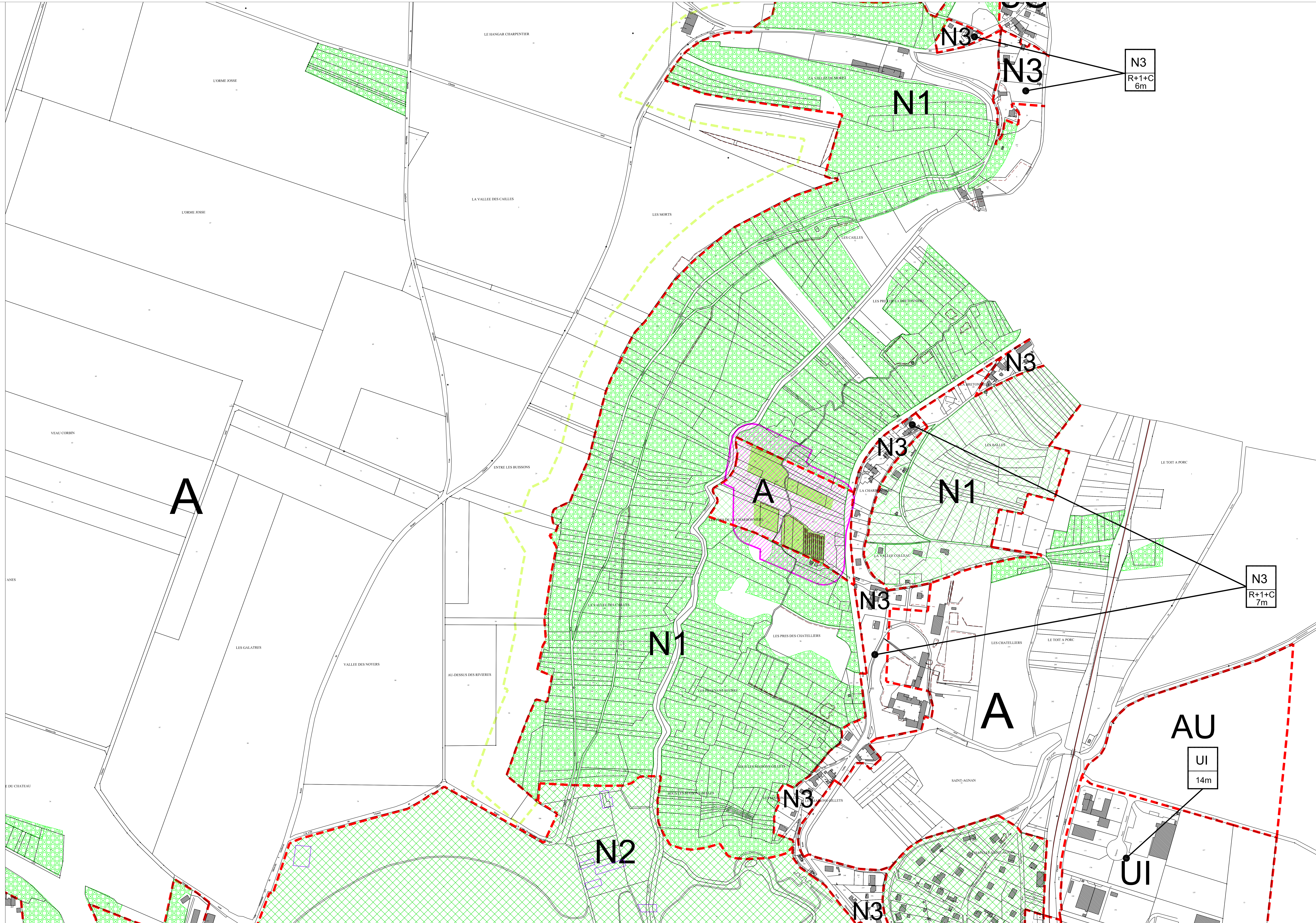




DEPARTEMENT DE L'ESSONNE
COMMUNE DE MEREVILLE

PLAN LOCAL d' URBANISME

PLAN DE ZONAGE Nord

N°3

RLU

Document approuvé par délibération
du conseil municipal du 03 février 2011

Echelle 1/2000

LEGENDE

Espace boisé classé

Limite de zone

Limite de commune

Espace paysager ou bâti remarquable
au titre de l'article L.123.1-7° du Code de l'urbanisme

Emplacements réservés

Perimetre de protection de 35 m
autours des cressonnières

Bande de protection de 50 m des massifs boisés de plus de 100 ha

Bande paysagère inconstructible

Polygone de constructibilité

Secteurs de mixité sociale au titre de l'article
L.123.1-16 du Code de l'urbanisme
20% en localité social

Plan de zonage établi sur la base de plans dressés par S.A.R.L. YKLINGE Ingénieur
topographe E.N.S.A.I.S. Géomètre Expert Foncier